

La formation d'assistants de sécurité

- s'étend sur 10 semaines et elle représente 376 périodes d'instruction alternant pendant 4 mois cours théoriques et stage pratique dans le corps d'origine.
- est dispensée entièrement au centre de formation de Colombier/NE. Durant l'école, les assistantes et assistants sont logés dans une pension proche de notre centre.

A titre de comparaison, *la formation* conduisant au brevet fédéral de policier représente 1903 périodes sur 12 mois.

Les conditions d'admission

Pour suivre cette formation professionnelle sont fixées par les corps de police qui engagent des assistantes et assistants. Néanmoins, les critères suivants sont habituellement fixés :

- nationalité: engagement selon les critères de l'employeur;
- âge: avoir 18 ans révolus – maximum selon les critères de l'employeur;
- jouir d'une bonne réputation (casier judiciaire vierge);
- niveau scolaire: fin de scolarité obligatoire, éventuellement formation élémentaire en emploi.